



Étaient présents : Messieurs Régis JOUDRIER, Patrice FALIES, Bruno FAURE, Jean-Louis FAURE, Martial MEYDIEU, Jean-Noël PARRA, Albert ROCHETTE, André DUJOLS, Jean-Yves BONY, François LACHAZE.

Excusés : Michel FABRE, Christian LAFARGE, François DESCOEUR.

Ordre du Jour

1. Renégociation emprunt Crédit Agricole
2. Déchetterie de Pleaux
3. Coopérative Laitière St Bonnet
4. Culture
 - a. Point sur la saison culturelle
 - b. Projet art contemporain Dédale
 - c. Signature avenants à la convention culturelle du Département
5. Contrat Auvergne + : financement des projets communaux
6. Cautionnement emprunt
7. Point sur les commissions
8. Orientations budgétaires
9. Plans de financement
10. Questions diverses

1. Renégociation emprunt Crédit Agricole

Le Président propose aux élus de valider le réaménagement de l'emprunt aux conditions suivantes :

- Montant initial inchangé : 750 000€
- Taux 3.5% (initial 4.5%)
- Durée inchangée, échéance finale le 25/06/2024.
- Ce qui représente un gain d'environ 35 000€

→ Les élus valident à l'unanimité le réaménagement de l'emprunt.

2. Déchetterie de Pleaux

Le Président informe les élus que la déchetterie pourra ouvrir ses portes le 4 janvier 2016.

3. Coopérative Laitière St Bonnet

a. Caves

→ Les élus décident de faire chiffrer les travaux de réaménagement des caves existantes ainsi que la création de nouvelles caves.

b. Avenants :

- i. Eiffage Energies : modification de commandes d'éclairages : +2450€HT
- ii. Bonsergent : Carrelage sur escaliers réserve boutique : + 2008.06€HT
- iii. Privat : Changement sens d'ouverture d'une porte : +450€HT
- iv. Privat : nouvel agrandissement de la trappe coulissante : + 2600€HT

→ Les élus à l'unanimité entérinent la proposition du Président.

4. Culture

a. Point sur la saison culturelle

Le Président dresse un bilan de la programmation culturelle. Il rappelle que celle-ci s'organise autour de spectacles adultes, de concerts et surtout de spectacles enfants et très jeune public proposés en cours de période scolaire.

b. Projet art contemporain Dédale

Dans l'attente de nouvelles informations, le Président propose d'ajourner cette question.

c. Signatures avenants à la convention culturelle du Département

→ Les élus valident le prolongement de la convention d'une année.

5. Contrat Auvergne + : financement des projets communaux

| Commune | Projet | Coûts énergies éligibles | Montant FRADDT | Montant CC Pays de Salers | Autres | Auto financement |
|------------|--------------------------|------------------------------|----------------|---------------------------|--------|------------------|
| Ally | Salle des fêtes | 89 000€ | 8000€ | 4000€ | | 77000€ |
| St Cernin | Logement touristique | 45 250€ | 8000€ | 4000€ | | 33250€ |
| Chaussonac | Salle des fêtes + Mairie | 37668€ (que 17494€ éligible) | 3499€ | 1750€ | 6087€ | 26332€ |

→ Les élus valident à l'unanimité les soutiens financiers pour ces projets relatifs aux économies d'énergies.

6. Cautionnement d'emprunt

Le Président rappelle les trois règles de droit imposables à ce type d'actions :

- 1. Plafonnement pour la collectivité (ratio budgétaire)
- 2. Plafonnement par bénéficiaire (règle de division du risque)
- 3. Règle du partage du risque

Dans ce cadre, considérant l'importance du projet pour le territoire, considérant l'implication de la collectivité dans le projet et considérant les règles précédentes, le Président propose aux élus de pouvoir se porter caution pour l'endettement de la SAS Salers Biogaz 1- SAS SBZ1 à hauteur de 600 000€.

→ Les élus approuvent, à l'unanimité, la proposition du Président et approuvent le cautionnement à hauteur d'un maximum de 600 000€.

7. Point sur les commissions

a. Mutualisation

Le Président rappelle l'obligation faite à la communauté de communes et aux communes d'élaborer un schéma de mutualisation. Il précise que plusieurs réunions ont déjà eu lieu et que la prochaine devra

finaliser le document avant le vote en conseil communautaire (avant le 31/12/2015) puis en conseils municipaux (avant le 31 mars 2016).

b. Transfert de compétences issus de la loi Nôtre

Le Président précise que compte tenu de la compétence ANC de la communauté de communes, la compétence assainissement sera obligatoire au 01/01/2018. Dans le cadre du transfert de compétence, il y a nécessité d'un important travail d'approche à court terme : tant d'un point de vue technique que financier.

La compétence eau reste transférable au 1^{er} janvier 2020.

D'autre part, la question du transfert de la compétence tourisme suscite de nombreuses questions : que regroupe-t-il exactement ? Office de tourisme, équipements, campings ?

8. Orientations budgétaires

Le Président évoque le prochain débat d'orientations budgétaires. Il propose de conserver une fiscalité identique soit 0% d'évolution, pour la septième année consécutive.

En plus des projets en cours et des actions de fonctionnement, il propose de construire le document sur la base d'entre autres :

- Besoin d'un poste supplémentaire
- Hotel d'ets : étude sur le photovoltaïque
- Col de légal : hébergement et foyer
- Christian Lajarrige : atelier de découpe
- Atelier relais Distillerie Couderc et Desprat Vins
- Parcours Forêt Vallée du Mars
- Le Pestre : en attente de la réponse de l'ONF
- Halle économique : projet dans la cour du collège
- Réaménagement de l'office de tourisme

9. Plan de financement

→ Les élus valident à l'unanimité la sollicitation des différents financeurs pour les projets :

- Etude Halle économique
- Maison d'Artisan d'art de St Cernin

10. Questions diverses

a. Demande de subvention pour l'organisation d'une manifestation en lien avec le Téléthon : commune de St Cernin et d'Anglards de Salers

→ Les élus valident la participation via le don des piles, collectées à la déchetterie de St Cernin.

b. Participation à Cantal Initiatives

→ Les élus demandent de se renseigner auprès des autres collectivités pour voir leur niveau d'implication. Avis plutôt réservé, la compétence économique devient exclusivement régionale.

c. Motion AMF

→ Les élus le principe de soutien de l'AMF dans sa démarche d'alerte des pouvoirs publics sur les conséquences des baisses de dotations et propose de solliciter le conseil communautaire à ce sujet.